

Bretagne, Côtes-d'Armor  
Matignon  
la Chesnaye

## Manoir de la Chesnaye-Taniot (Matignon)

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA22009263

Date de l'enquête initiale : 2006

Date(s) de rédaction : 2006, 2025

Cadre de l'étude : inventaire préliminaire Matignon, enquête thématique régionale , enquête thématique régionale  
Inventaire des demeures parlementaires en Bretagne

Degré d'étude : recensé

Référence du dossier Monument Historique : PA22089323

### Désignation

Dénomination : manoir

Appellation : dit manoir de la Chesnaye-Taniot

Parties constituantes non étudiées : dépendance

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart

Références cadastrales : 1825. B2 229, 230 ; 2004, ZR, 32

### Historique

*Les propriétaires du manoir de la Chesnaye-Taniot (15e au 18e siècle)*

#### **Les origines du manoir de la Chesnaye-Taniot et la famille de Trémereuc (15e-17e siècle)**

Le manoir de la Chesnaye-Taniot a ses origines qui remontent au 15e siècle. Les archives attestent sa présence dans le patrimoine de la famille Trémereuc dès cette époque, avec Henri de Trémereuc comme premier propriétaire connu. En 1481, Jean Gouyon, époux d'Eonnet Collet, détient la Chesnaye-Taniot. La montre de Saint-Brieuc en 1480, mentionne Gilles de Tremereuc de Chesnaye-Taniot. Il est archer et dispose d'un revenu de 40 livres.

L'édifice actuel est une reconstruction entreprise entre 1683 et 1689 sous l'impulsion de Louis de Trémereuc, conseiller au Parlement de Bretagne. Ce projet architectural ambitieux est possible grâce à l'alliance matrimoniale contractée en 1670 avec Guyonne Goret, héritière d'une fortune substantielle qui permet à Louis de Trémereuc d'acquérir en 1673 un office de président aux requêtes au Parlement de Bretagne pour 90 000 livres, fonction qu'il échange ultérieurement contre celle de conseiller.

#### **L'éminente famille des Cornulier à la Chesnaye-Taniot (17e-18e siècle)**

La transmission patrimoniale s'effectue par voie féminine après le décès de Louis de Trémereuc en 1689. Sa fille Anne-Louise devient l'héritière principale et apporte le domaine en dot à son époux Toussaint de Cornulier, également membre du Parlement de Bretagne, d'abord comme conseiller puis comme président à mortier. Cependant, en 1714, un événement tragique survient, la chute mortelle d'un enfant depuis une fenêtre du premier étage. Cet accident provoque l'abandon du domaine par les Cornulier, qui font effacer les armoiries des Trémereuc de la façade.

#### **La famille de La Moussaye face aux troubles révolutionnaires (18e siècle)**

Le manoir connaît ensuite une nouvelle période sous l'égide de la famille de la Moussaye qui acquiert le manoir en 1719 par le colonel-commandant retraité François de la Moussaye, dit *l'Indien* (1679-x). Cependant, la Révolution intervient en 1789 et le bien est saisi comme propriété nationale sur son petit-fils, François-Auguste-Felix de la Moussaye (1757-1837)

vers 1792. Les archives de saisie révolutionnaire documentent précisément la vente du domaine à la citoyenne Chapdelaine le 5 thermidor an 4 (22 juillet 1796), qui agit pour le compte de "Cécile-Eulalie, anonyme et poupon de la Moussaye". Cette dernière est très probablement la fille cadette de François-Augustin et Anne Louise de Lesquen, qu'il a épousé en 1785. La famille de la Moussaye parvient à récupérer le domaine puisque le dernier châtelain est Edouard de la Moussaye, époux de Marguerite de Leusse, fils de Paul-François-Auguste La Moussaye et petit-fils de Victoire-François, ce dernier qui est le fils de François de la Moussaye, parlementaire. Edouard La Moussaye né en 1875 et meurt en 1968. La reconnaissance patrimoniale du manoir s'est concrétisée par son inscription à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques le 11 juin 1964, protégeant notamment les façades, les toitures, l'escalier central et la grande salle du premier étage avec ses boiseries.

### **Constat du domaine lors de la Révolution**

L'état du domaine de la Chesnaye Taniot, situé à Matignon, tel qu'établi au 5 thermidor an IV (22 juillet 1796), témoigne d'une structuration foncière et immobilière représentative des domaines agricoles bretons de l'époque. L'ensemble de la propriété est divisé pour l'inventaire en quatre lots principaux, répartis sur une superficie totale de 83,375 journaux, soit environ 27,41 hectares.

Le premier lot comprend le manoir de la Chesnaye, ses bâtiments principaux et annexes (dont une maison, des écuries, des remises, une avenue plantée de jeunes chênes et des vieilles étables ruinées), sur 7 journaux (2,3 ha), ainsi qu'une grande prairie et une terre nommée Bidan sur 8 journaux (2,63 ha). Toutefois, la vente ne porte que sur la nue-propriété du manoir et de ses dépendances, représentant un capital estimé à 6 138 livres, soit la moitié de l'estimation pleine propriété. Le deuxième lot, la métairie de Prébien, s'étend sur 23,5 journaux (7,72 ha) et comprend un corps de logement couvert de blé, un verger, des terres agricoles réparties entre différentes localités (Prestiaux, Courtil, Ville Rebeu, Clos Bois, Sainte-Catherine). Bien que les revenus détaillés ne soient pas intégralement précisés, le capital global est estimé à 7 304 livres, sur la base d'un revenu annuel de 332 livres.

Le troisième lot, la métairie de la Gargoulais, couvre 19 journaux (6,25 ha) et comporte plusieurs corps de bâtiment, étables, grange, cour, jardin, ainsi qu'un ensemble de terres labourables situées dans diverses campagnes. Son revenu annuel atteint 550 livres, pour un capital évalué à 12 100 livres.

Enfin, la métairie de la Ville-Marqué, plus morcelée, réunit une diversité de parcelles agricoles et boisées, vergers, prairies et terres de cultures réparties dans les campagnes environnantes, sur une superficie de 25,875 journaux, soit 8,51 hectares. Malgré un revenu annuel relativement modeste de 300 livres, le capital estimé s'élève à 6 600 livres.

L'ensemble du domaine, dans sa configuration complète, produit ainsi un revenu annuel de 1 653 livres, ce qui correspond à une estimation en capital de 36 366 livres, sur la base d'un coefficient multiplicateur de 22. Cette documentation fournit un aperçu précis de la valeur foncière et agricole du domaine à la veille du 19e siècle, illustrant la complexité et la richesse des exploitations rurales postrévolutionnaires en Bretagne.

*(Enquête thématique régionale, Inventaire des demeures parlementaires en Bretagne - les châteaux de parlementaires en Côtes-d'Armor, Flavie Dupont, 2025)*

Période(s) principale(s) : 4e quart 17e siècle

Dates : 1683 (daté par travaux historiques), 1689 (daté par source)

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Louis de Trémereuc (commanditaire, attribution par source)

### **Description**

Le manoir de la Chesnaye-Taniot occupe une position isolée au nord-nord-ouest du bourg de Matignon, dont il est distant de 700 mètres. Desservi par une allée frontale accentuant le caractère monumental de l'édifice, il comprend un grand corps de logis de style classique et des dépendances édifiés en moellons de granite et schiste. Le corps de logis, de type malouinière, comprend un corps de bâtiment principal divisé par deux murs de refend montant de fond en comble et portant souche de cheminée. La façade antérieure, qui est ornée d'une corniche, est rythmée par cinq travées de baies régulières affirmées chacune par une lucarne à fronton-pignon cintré. La porte d'entrée est en plein-cintre et les linteaux des baies sont cintrés. Il est couvert d'un toit à croupes à égout retroussé. Chaque mur de croupe porte une souche de cheminée élancée talutée à la base. Deux corps de bâtiment coiffés d'un toit à croupe sont greffés sur la façade postérieure. Le corps de bâtiment de droite, dont l'élévation principale est rythmée par trois travées de baies jumelées et dont l'axe du toit est placé au droit de la souche de cheminée placée au faîte du toit principal, présente un conduit de cheminée demi-hors-oeuvre montant de fond. Le corps de bâtiment de gauche abrite un escalier monumental tournant à retours avec jours en maçonnerie, à balustres de section carrée.

*(Enquête thématique départementale, Pichouren Patrick, 2006)*

Le manoir de la Chesnaye-Taniot représente un exemple remarquable d'architecture classique bretonne du 18e siècle, influencée par la typologie des malouinières. L'approche de l'édifice se fait par une allée frontale majestueuse bordée de châtaigniers et de hêtres, créant ainsi une perspective monumentale qui magnifie l'impression produite par le bâtiment.

## Les extérieurs du manoir

L'architecture extérieure se caractérise par un équilibre harmonieux entre robustesse et élégance. Le corps de logis principal présente une structure massive en moellons de granite et schiste, dont la teinte dorée confère à l'ensemble une chaleur particulière. La façade antérieure révèle une composition parfaitement ordonnancée selon cinq travées régulières réparties sur trois niveaux hiérarchisés: rez-de-chaussée, étage carré et en surcroît. Une corniche souligne horizontalement cette composition, tandis que chaque travée est couronnée par une lucarne à fronton-pignon cintré qui orne la toiture. Elles portaient autrefois les armoiries des Trémereuc, marque d'appartenance aristocratique aujourd'hui disparue. La travée noble s'affirme comme axe de symétrie. La porte d'entrée en plein-cintre s'y insère dans une embrasure en arcade réalisée en pierre de taille de granite légèrement saillante. Les fenêtres, quant à elles, présentent un traitement sophistiqué avec des linteaux courbes à clef de voûte en double ressaut. La couverture se compose d'un toit à croupes à égout retroussé, habillé d'ardoises locales. Chaque mur de croupe est surmonté d'une souche de cheminée élancée avec base talutée, éléments qui dynamisent la silhouette du manoir. La façade postérieure présente une composition plus complexe avec deux corps de bâtiment secondaires coiffés de toits à croupes. Le corps de droite se distingue par son élévation rythmée de trois travées de baies jumelées, avec l'axe de son toit aligné sur la souche de cheminée du toit principal. Il intègre un conduit de cheminée demi-hors-œuvre débutant au niveau du sol. Le corps de gauche, quant à lui, abrite l'un des éléments architecturaux majeurs du manoir: l'escalier monumental.

## L'intérieur du manoir

L'aménagement intérieur illustre la hiérarchisation sociale des espaces, caractéristique des demeures nobles.

Le rez-de-chaussée est dédié aux espaces de représentation, notamment le vaste salon d'apparat qui reflète le statut parlementaire de son propriétaire initial. Cette pièce maîtresse est sublimée par des lambris en chêne, ornés de panneaux classiques et de voussures à haut relief, alternant avec des pilastres droits décorés de chapiteaux d'ordre ionique. Ces éléments sont protégés au titre des monuments historiques.

Toujours au rez-de-chaussée, les espaces plus intimes, tels que le salon, la salle à manger et diverses pièces résidentielles, sont aménagés pour le quotidien. Ils sont confortables et luxueux. En effet, les pièces sont ornées de boiseries claires et revêtues d'un parquets fait de bois exotique. Ces matériaux atypiques témoignent des rénovations opérées au 18<sup>e</sup> siècle, par la famille de La Moussaye, dont les liens avec le commerce colonial sont suggérés en la personne de François de La Moussaye dit *l'Indien* (1669-x), colonel-commandant de Saint-Domingue, qui achète à la fin de sa carrière le manoir de La Chesnaye-Taniot.

Au premier étage, un couloir dessert les chambres, tandis que l'étage supérieur est destiné aux espaces de stockage et aux logements des domestiques.

L'escalier constitue un élément architectural remarquable, également protégé au titre des monuments historiques. Situé dans un pavillon au revers du logis principal, il s'inscrit dans la tradition des escaliers "à la française". Sa construction en pierre se caractérise par une conception aérée, des balustres profilés soutenus par des pilastres ouvragés, et une haute galerie à l'étage originellement destinée aux musiciens. Le plafond caréné peint à l'italienne couronne cet ensemble prestigieux, associant fonctionnalité et théâtralité propres à l'architecture nobiliaire de cette période.

*(Enquête thématique régionale, Inventaire des demeures parlementaires en Bretagne - les châteaux de parlementaires en Côtes-d'Armor, Flavie Dupont, 2025)*

## Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-œuvre, mise en oeuvre et revêtement : granite ; schiste ; moellon sans chaîne en pierre de taille ; pierre de taille

Matériau(x) de couverture : ardoise

Étage(s) ou vaisseau(x) : rez-de-chaussée, 1 étage carré, étage de comble

Type(s) de couverture : toit à longs pans ; toit en pavillon ; croupe ; noue

Escaliers : escalier hors-œuvre : escalier tournant à retours avec jour, en maçonnerie

## Typologies et état de conservation

Typologies : style classique. Type malouinière

État de conservation : restauré

## Statut, intérêt et protection

Oeuvre protégée.

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Protections : inscrit MH, 1964/06/11

Inscription par arrêté du 11 juin 1964 : façades et toitures, escalier central, grande salle du premier étage avec ses boiseries (cad. B 230).

Statut de la propriété : propriété privée

## Présentation

### *Le manoir de la Chesnaye-Taniot, une résidence parlementaire ?*

#### Une dynastie parlementaire

Le manoir de la Chesnaye-Taniot constitue un témoignage architectural significatif de l'ascension sociale et du pouvoir des parlementaires bretons au 17<sup>e</sup> siècle. Sa construction et son histoire s'inscrivent pleinement dans la dynamique d'affirmation sociale de la noblesse de robe, dont l'influence croissante s'exprimait notamment à travers leurs résidences. Louis de Tréméuc, commanditaire de la construction du manoir, incarne parfaitement cette aristocratie parlementaire. Issu d'une famille noble d'ancienne extraction remontant au 12<sup>e</sup> siècle, maintenue comme telle lors de la réformation de la noblesse bretonne en 1668, il renforce sa position sociale et économique par son alliance matrimoniale avec Guyonne Goret en 1670. Cette union lui apporte la fortune nécessaire pour acquérir en 1673 un office de président aux requêtes au Parlement de Bretagne, qu'il échange ultérieurement pour une charge de conseiller qu'il exerce jusqu'à son décès en 1689. Sa trajectoire illustre les stratégies d'ascension sociale typiques de cette période, combinant patrimoine familial ancien, alliances matrimoniales avantageuses et acquisition de charges parlementaires prestigieuses.

La succession parlementaire se poursuit avec Toussaint de Cornulier, époux d'Anne-Louise de Tréméuc, héritière principale du domaine. Sa carrière au Parlement de Bretagne est particulièrement brillante, progressant de la fonction de conseiller et commissaire (1682-1693) à celle de président à mortier (1688-1727), l'une des charges des plus éminentes de cette institution. Son fils, Charles-René de Cornulier, perpétue cette tradition parlementaire en occupant successivement les fonctions de conseiller et commissaire (1715-1728) puis de président à mortier (1727-1738). Cette continuité familiale au sein du Parlement de Bretagne sur trois générations témoigne de l'importance des stratégies dynastiques au sein du Parlement de Bretagne.

Les alliances matrimoniales tissées autour des propriétaires successifs du manoir dessinent un réseau d'influence parlementaire étendu. Outre la lignée principale des Tréméuc-Cornulier, on observe des connexions avec d'autres familles parlementaires comme les La Noue, les Denyau et les Boylesve. La famille La Moussaye, qui prit possession du domaine ultérieurement, entretenait également des liens avec l'élite bretonne, notamment les Visdelou et les Lorgeril.

#### Une architecture qui correspond à la vie d'un parlementaire

L'architecture et l'aménagement du manoir reflètent précisément les ambitions et le statut social de ces parlementaires. L'estimation considérable de 44 500 livres mentionnée dans l'assiette du douaire de Françoise Pépin atteste de l'investissement financier important consenti pour cette demeure. Sa conception architecturale, inspirée des malouinières, témoigne à la fois du lien des propriétaires avec le milieu financier et de leur maîtrise des dernières tendances architecturales.

Le vaste salon d'apparat du premier étage constitue l'expression la plus manifeste de cette dimension parlementaire. Son traitement architectural soigné, avec ses lambris de chêne, ses panneaux classiques, ses voussures à haut relief et ses pilastres d'ordre ionique, crée un cadre approprié à la fonction de représentation sociale inhérente au statut de conseiller puis de président à mortier au Parlement. Cet espace permettait à Louis de Tréméuc de recevoir dignement ses pairs et d'affirmer visuellement sa position dans la hiérarchie sociale.

Les archives révolutionnaires de saisie offrent un éclairage précieux sur l'étendue du domaine de la Chesnaye-Taniot à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Le manoir principal s'inscrivait au cœur d'un ensemble comprenant trois métairies (Prébién, Gargoulais et Ville-Marqué), constituant un patrimoine foncier considérable évalué à 36 366 livres. Cette assise territoriale confirme le statut social éminent des propriétaires et assure les revenus nécessaires au maintien de leur rang.

Le manoir de la Chesnaye-Taniot témoigne ainsi de la manière dont l'architecture domestique sert les stratégies d'affirmation sociale de la noblesse parlementaire bretonne. Sa conception associe les exigences de représentation liées à la fonction parlementaire et les influences architecturales régionales.

*(Enquête thématique régionale, Inventaire des demeures parlementaires en Bretagne - les châteaux de parlementaires en Côtes-d'Armor, Flavie Dupont, 2025)*

## Références documentaires

### Documents d'archive

- **Biens nationaux de seconde origine : inventaire du manoir de la Chesnaye-Taniot**  
AD Côtes-d'Armor, 1 Q 2-28. Biens nationaux de seconde origine. 3 fructidor an IV.  
AD Côtes-d'Armor, 1 Q 2-38. Biens nationaux de seconde origine.  
Archives départementales des Côtes-d'Armor : 1 Q 2-38

## Documents figurés

- **Planches de dessins de monuments et de sculptures, recueil in-plano (Penthièvre : 138 planches)**  
AD Côtes-d'Armor : fonds Frotier de La Messelière, **60 J 226** : planches de dessins de monuments et de sculptures, recueil in-plano (Penthièvre : 138 planches).  
Archives départementales des Côtes-d'Armor : 60 J 226
- **plans cadastraux parcellaires**  
AD Côtes-d'Armor : **4 num 1/5**, plans cadastraux parcellaires de 1825.  
Numplan 6, section B, 2ème feuille  
Archives départementales des Côtes-d'Armor : 4 num 1/5
- **Carte postale par le photographe-éditeur Armand Waron, vue générale prise depuis le sud**  
AD Côtes-d'Armor : **16 Fi 2447**, carte postale par le photographe-éditeur Armand Waron, vue générale prise depuis le sud, 1er quart du 20ème siècle.  
Archives départementales des Côtes-d'Armor
- **Carte postale par le photographe-éditeur J. Rouxel, vue générale prise depuis le nord-ouest**  
AD Côtes-d'Armor : **16 Fi 2448**, carte postale par le photographe-éditeur J. Rouxel, vue générale prise depuis le nord-ouest, 1er quart du 20ème siècle.  
Archives départementales des Côtes-d'Armor

## Bibliographie

- **Le patrimoine des communes des Côtes-d'Armor**  
FLOHIC EDITIONS. **Le patrimoine des communes des Côtes-d'Armor**. Charenton-le-Pont : Flohic éditions, 1998, 2.  
p. 681
- **Châtellenie de Lamballe. Vieilles demeures et vieilles gens**  
LA MOTTE ROUGE, Daniel (de). **Châtellenie de Lamballe. Vieilles demeures et vieilles gens**. Hénansal : Daniel de la Motte-Rouge, 1977.  
p. 247-255
- **Vieux logis, vieux écrits du duché de Penthièvre**  
LA MOTTE ROUGE, Daniel (de). **Vieux logis, vieux écrits du duché de Penthièvre**. Le Mans : Imprimerie M.G.T., 1986.  
p. 101-103
- **Le Parlement de Bretagne, 1554-1790, répertoire alphabétique et biographique de tous les membres de la Cour, accompagné de listes chronologiques et précédé d'une introduction historique**  
SAULNIER, Frédéric. **Le Parlement de Bretagne, 1554-1790**. Imprimerie de la Manutention. 1991. 2 vol.  
**ISBN : 2-8554-047-X**  
Région Bretagne (Service de l'Inventaire du patrimoine culturel) : 35 REN hist

## Liens web

- Lien vers la base Architecture Mérimée (notice Monuments Historiques) : <https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00089323>
- Lien vers l'histoire de la famille de Trémereuc : <http://www.infobretagne.com/tremereuc.htm>
- Lien vers l'histoire de la commune de Matignon : <http://www.infobretagne.com/matignon.htm>

## Annexe 1

20062212159NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, 4 num 1/5, Numplan 6.

20062212429NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, 60 J 226.

20062212540NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, 16 Fi 2448.

20062212539NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, 16 Fi 2447.

## Illustrations



Escalier monumental: accès à la balustrade et départ du plafond caréné

Phot. Charlotte Barraud

IVR53\_20192201245NUCA



Vue générale, d'après croquis du vicomte Henri Frotier de La Messelière (AD 22)  
Repro. Patrick Pichouron, Phot. Henri Frotier de la Messelière,  
Autr. Henri Frotier de la Messelière  
IVR53\_20062212429NUCB



Vue générale, 1er quart du 20ème siècle (AD 22)  
Phot. J. Rouxel  
IVR53\_20062212540NUCB



Vue générale, 1er quart du 20ème siècle (AD 22)  
Phot. Armand Waron  
IVR53\_20062212539NUCB



Vue générale (cliché Michel Fougnet, 1967)  
Phot. M. Fougnet  
IVR53\_19672205219Z



Détail (cliché Michel Fougnet, 1967)  
Phot. M. Fougnet  
IVR53\_19672205220Z



Escalier de distribution intérieur (cliché Michel Fougnet, 1967)  
Phot. M. Fougnet  
IVR53\_19672205239Z



Dépendances (cliché Michel Fougnet, 1967)  
Phot. M. Fougnet  
IVR53\_19672205221Z

Escalier de distribution intérieur  
(cliché Michel Fougnet, 1967)  
Phot. M. Fougnet  
IVR53\_19672205238Z



Vue générale  
Phot. Patrick Pichouron  
IVR53\_20062212259NUCA



Extrait du cadastre de 1825 (AD 22)  
Phot. Moisy  
IVR53\_20062212159NUCB



L'escalier depuis l'entrée  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201219NUCA



L'escalier depuis l'entrée  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201220NUCA



Piliers de granite et jour de l'escalier  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201221NUCA



Piliers de granite portant l'escalier  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201222NUCA



Escalier monumental, départ  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201223NUCA



Départ de l'escalier  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201224NUCA



Escalier monumental: détail  
des balustres à section carrée  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201225NUCA



Escalier monumental à  
jour central, vue générale  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201226NUCA



Escalier monumental à  
jour central, vue générale  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201227NUCA



Vue d'ensemble, façade sud  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201228NUCA



Vue d'ensemble, façade sud  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201229NUCA



Vue d'ensemble, façade sud  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201230NUCA



Vue générale de la façade  
sud au sortir de l'allée plantée  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201231NUCA



Vue générale de la façade  
sud au sortir de l'allée plantée  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201232NUCA



Vue générale de la façade sud  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201233NUCA



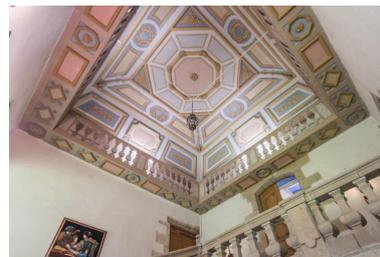
Détail de la lucarne armoriée,  
avec pots à fleurs sculptés  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201234NUCA



Couronnement de la travée centrale: lucarne armoriée  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201235NUCA



Détail de l'entrée aménagée dans la travée centrale  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201236NUCA



Escalier monumental: vue générale depuis le rez-de-chaussée  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201237NUCA



Vue d'ensemble du plafond caréné et mouluré depuis le jour central de l'escalier monumental  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201238NUCA



Vue d'ensemble du plafond caréné et mouluré depuis le jour central de l'escalier monumental  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201239NUCA



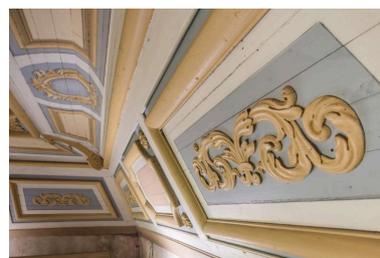
Le palier de l'étage et le plafond caréné en contre-plongée  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201240NUCA



Escalier monumental: vue du  
plafond caréné et de la balustrade  
depuis le palier de l'étage  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201241NUCA



Vue de l'escalier monumental  
depuis la salle de l'étage  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201242NUCA



Escalier monumental, départ du  
plafond: détail des moulurations  
et des rinceaux sculptés  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201243NUCA



Escalier monumental: accès à la  
balustrade et départ du plafond caréné  
Phot. Charlotte Barraud  
IVR53\_20192201244NUCA

## Dossiers liés

### Dossiers de synthèse :

Présentation de l'opération : "Les châteaux de parlementaires d'Ancien Régime" (en cours) (IA22133722)

Présentation de la commune de Matignon (IA22009255) Bretagne, Côtes-d'Armor, Matignon

La diffusion du style des Ingénieurs du Roi (Projet de Parc naturel régional Rance-Côte d'Emeraude) (IA22132266)

Les manoirs, maisons, fermes et presbytère sur la commune de Matignon (IA22009257) Bretagne, Côtes-d'Armor, Matignon

### Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Patrick Pichouron, Flavie Dupont

Copyright(s) : (c) Inventaire général ; (c) Conseil général des Côtes-d'Armor ; (c) Vieilles Maisons Françaises (VMF) ;  
(c) Région Bretagne ; (c) Université de Rennes 2



Escalier monumental: accès à la balustrade et départ du plafond caréné

IVR53\_20192201245NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale, d'après croquis du vicomte Henri Frotier de La Messelière (AD 22)

IVR53\_20062212429NUCB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Patrick Pichouren, Auteur de l'illustration : Henri Frotier de la Messelière

Auteur du document reproduit : Henri Frotier de la Messelière

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor  
reproduction interdite



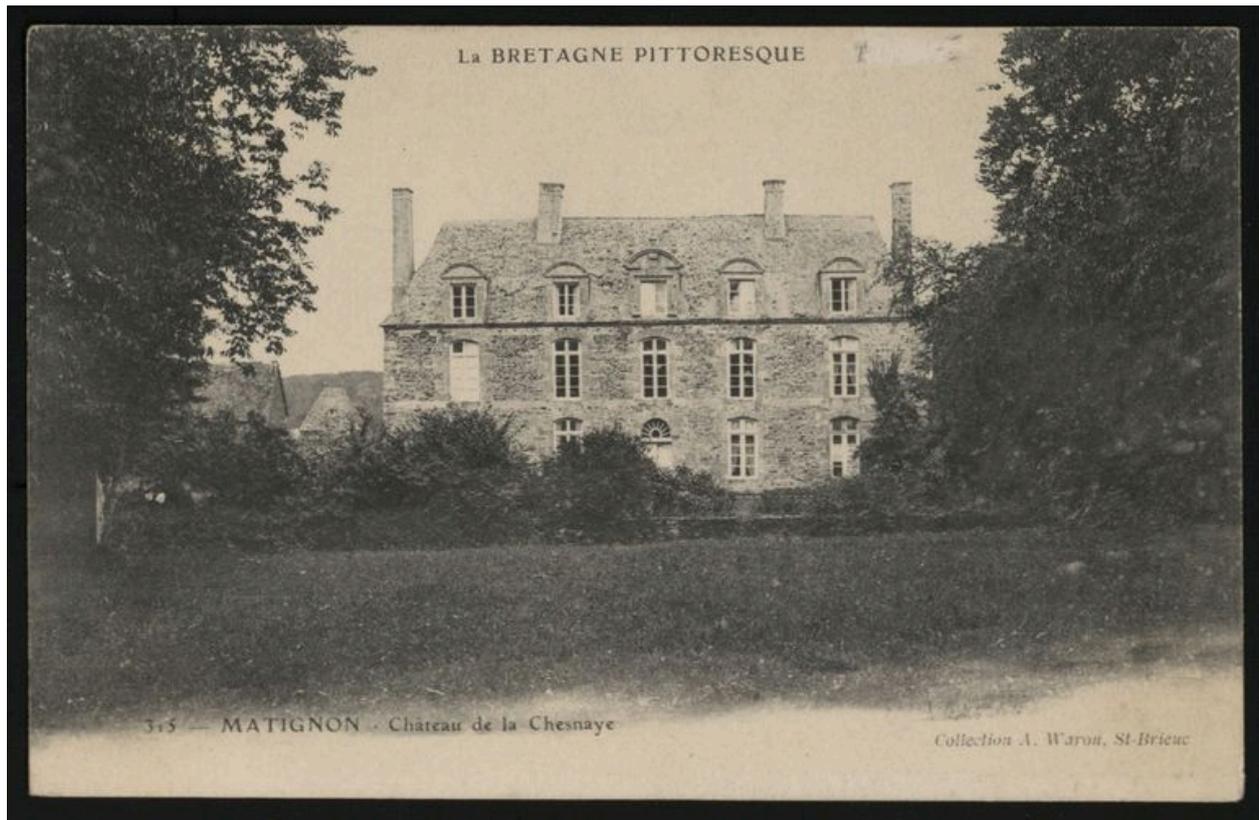
Vue générale, 1er quart du 20ème siècle (AD 22)

IVR53\_20062212540NUCB

Auteur de l'illustration : J. Rouxel

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale, 1er quart du 20ème siècle (AD 22)

IVR53\_20062212539NUCB

Auteur de l'illustration : Armand Waron

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale (cliché Michel Fougnet, 1967)

IVR53\_19672205219Z

Auteur de l'illustration : M. Fougnet

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail (cliché Michel Fougnet, 1967)

IVR53\_19672205220Z

Auteur de l'illustration : M. Fougnet

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Escalier de distribution intérieur (cliché Michel Fougnet, 1967)

IVR53\_19672205238Z

Auteur de l'illustration : M. Fougnet

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Escalier de distribution intérieur (cliché Michel Fougnet, 1967)

IVR53\_19672205239Z

Auteur de l'illustration : M. Fougnet

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dépendances (cliché Michel Fougnet, 1967)

IVR53\_19672205221Z

Auteur de l'illustration : M. Fougnet

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



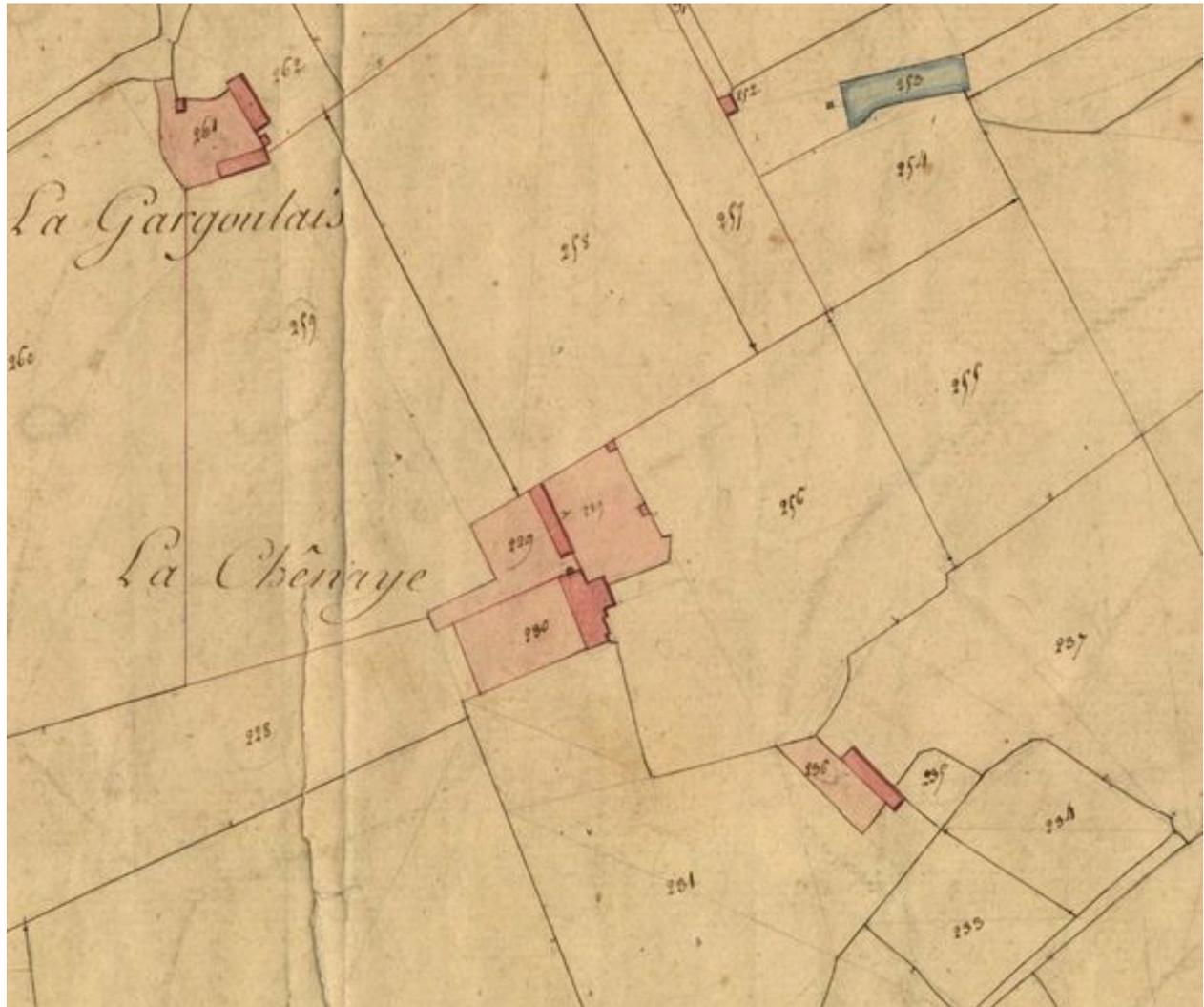
Vue générale

IVR53\_20062212259NUCA

Auteur de l'illustration : Patrick Pichouron

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



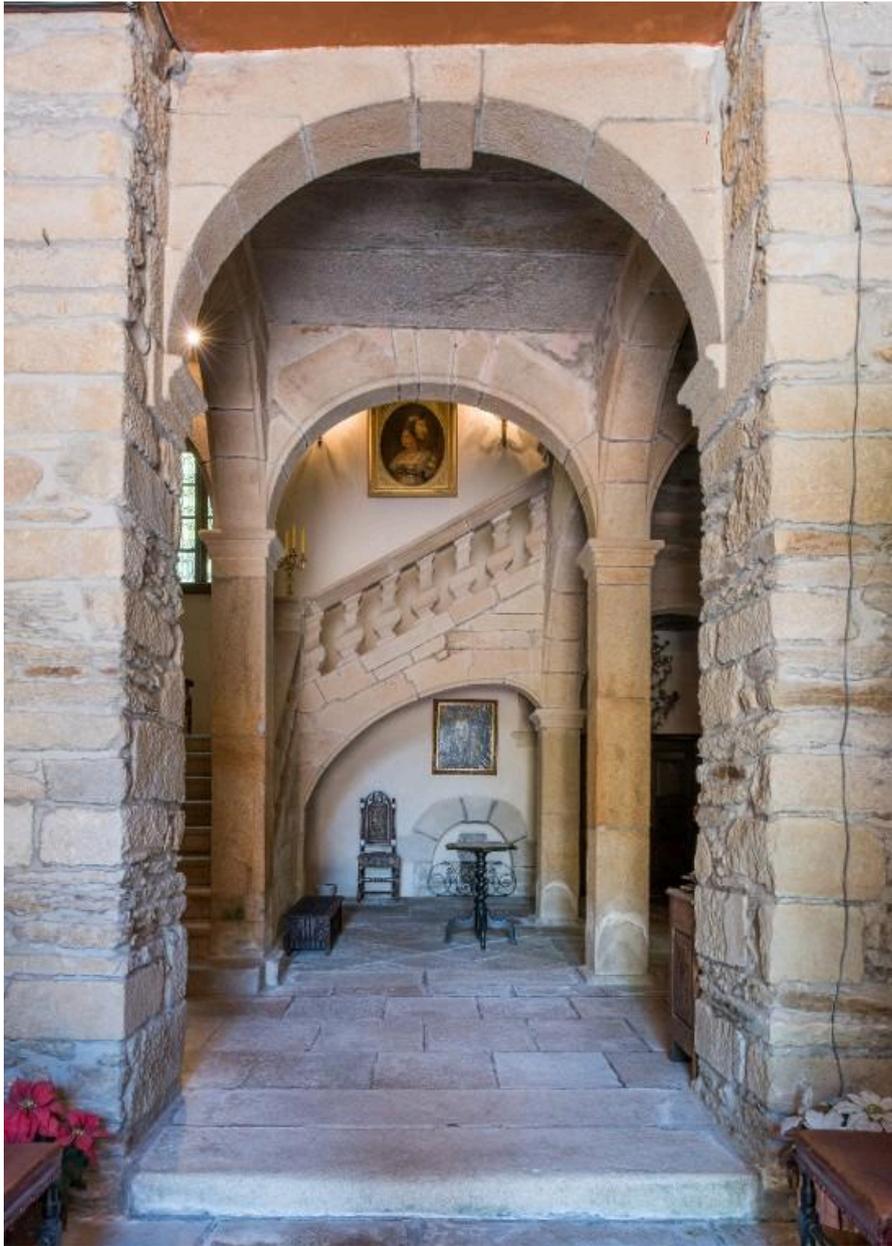
Extrait du cadastre de 1825 (AD 22)

IVR53\_20062212159NUCB

Auteur de l'illustration : Moisy

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor  
reproduction interdite



L'escalier depuis l'entrée

IVR53\_20192201219NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



L'escalier depuis l'entrée

IVR53\_20192201220NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Piliers de granite et jour de l'escalier

IVR53\_20192201221NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Piliers de granite portant l'escalier

IVR53\_20192201222NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Escalier monumental, départ

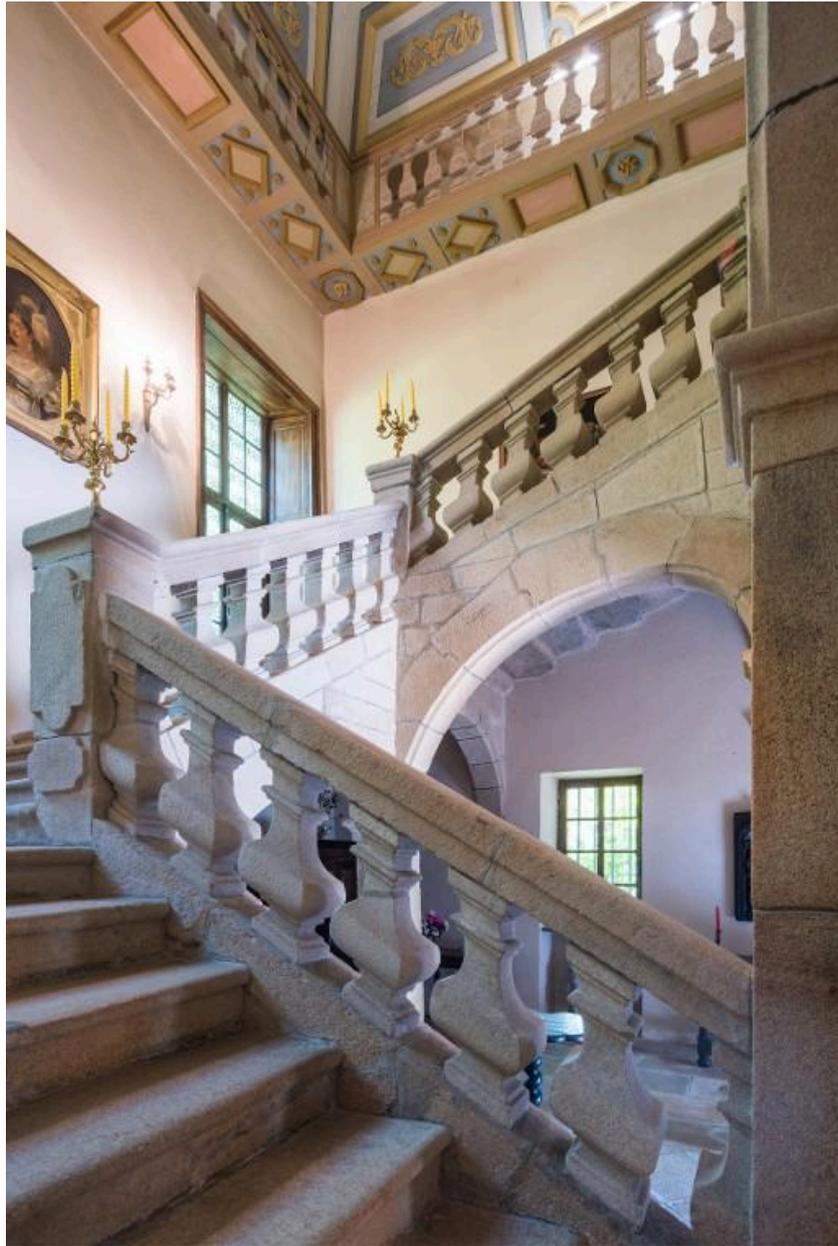
IVR53\_20192201223NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Départ de l'escalier

IVR53\_20192201224NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Escalier monumental: détail des balustres à section carrée

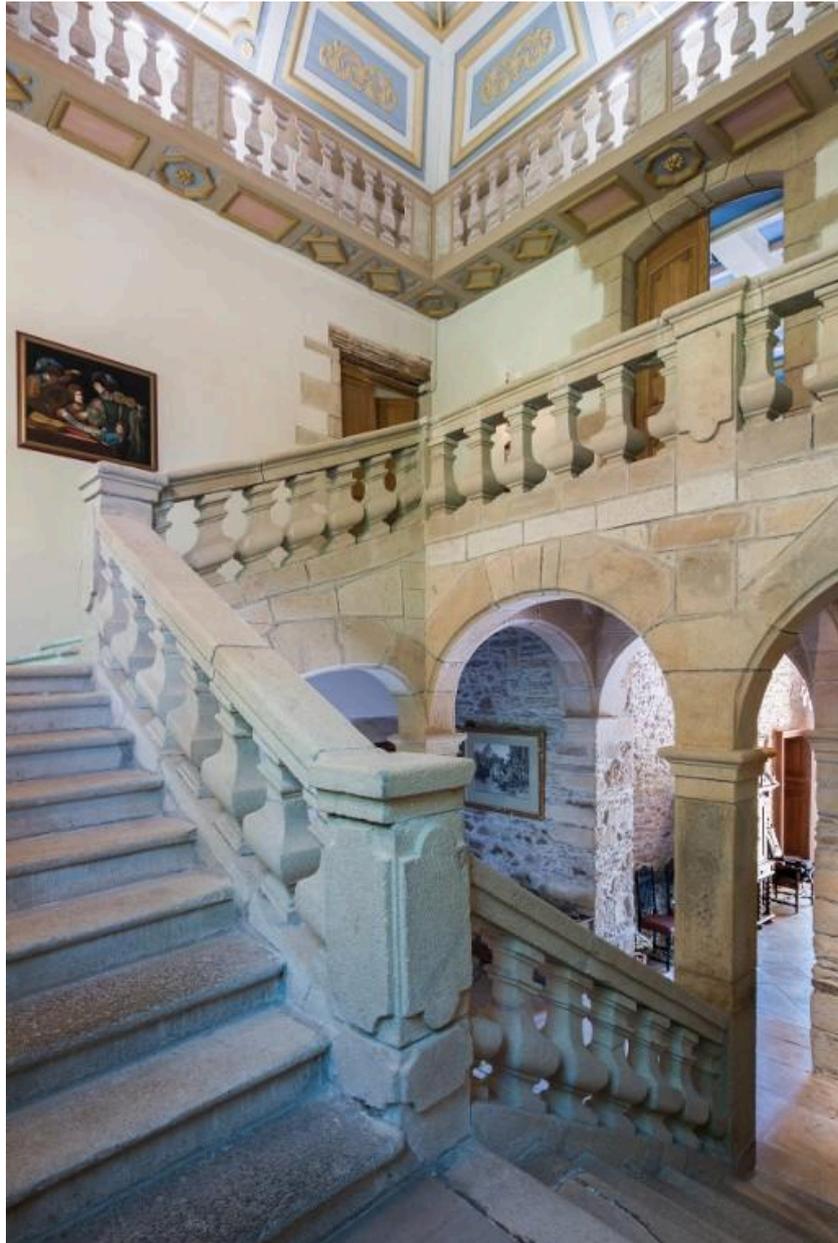
IVR53\_20192201225NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Escalier monumental à jour central, vue générale

IVR53\_20192201226NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Escalier monumental à jour central, vue générale

IVR53\_20192201227NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble, façade sud

IVR53\_20192201228NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble, façade sud

IVR53\_20192201229NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble, façade sud

IVR53\_20192201230NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de la façade sud au sortir de l'allée plantée

IVR53\_20192201231NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de la façade sud au sortir de l'allée plantée

IVR53\_20192201232NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de la façade sud

IVR53\_20192201233NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail de la lucarne armoriée, avec pots à fleurs sculptés

IVR53\_20192201234NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Couronnement de la travée centrale: lucarne armoriée

IVR53\_20192201235NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail de l'entrée aménagée dans la travée centrale

IVR53\_20192201236NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Escalier monumental: vue générale depuis le rez-de-chaussée

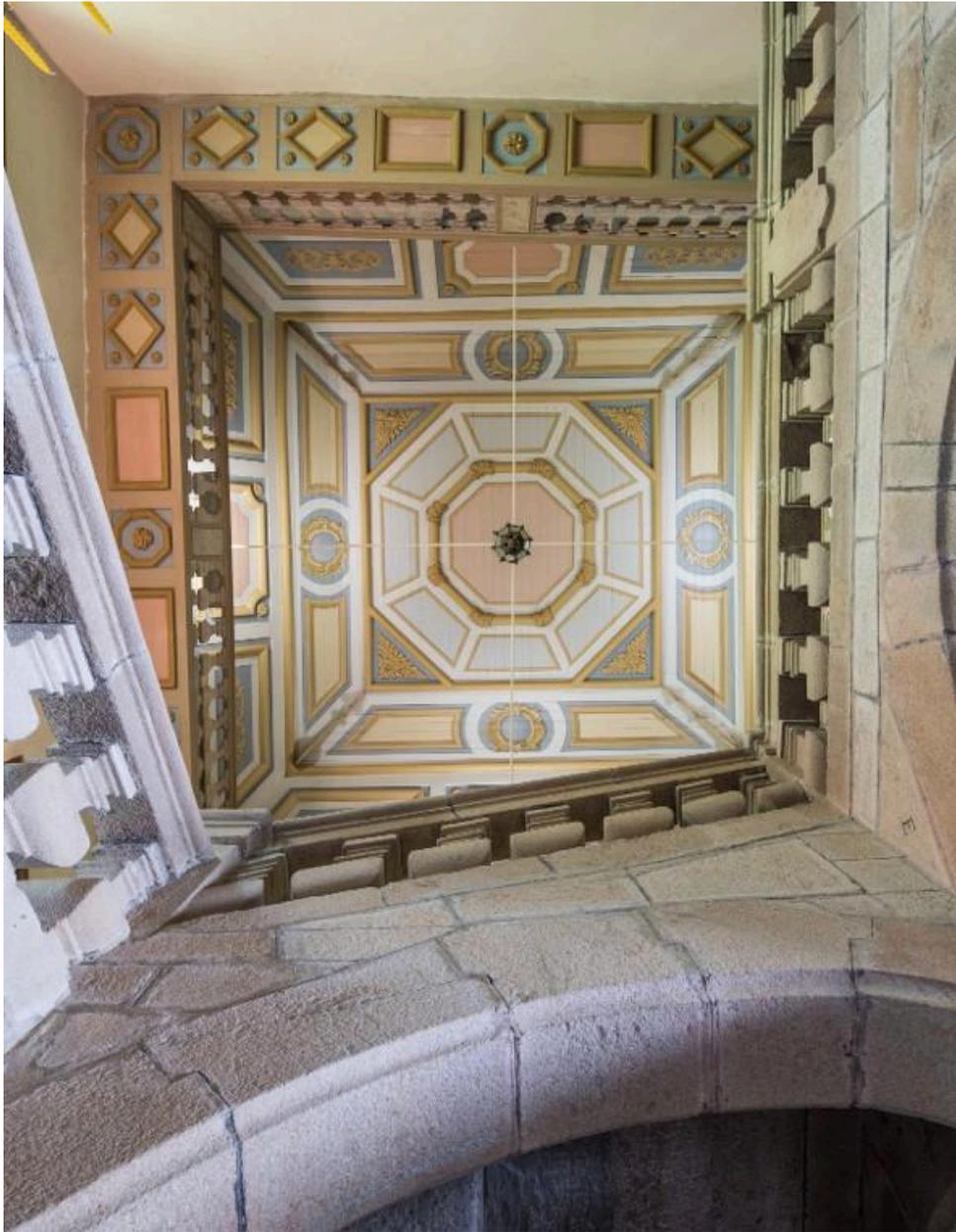
IVR53\_20192201237NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble du plafond caréné et mouluré depuis le jour central de l'escalier monumental

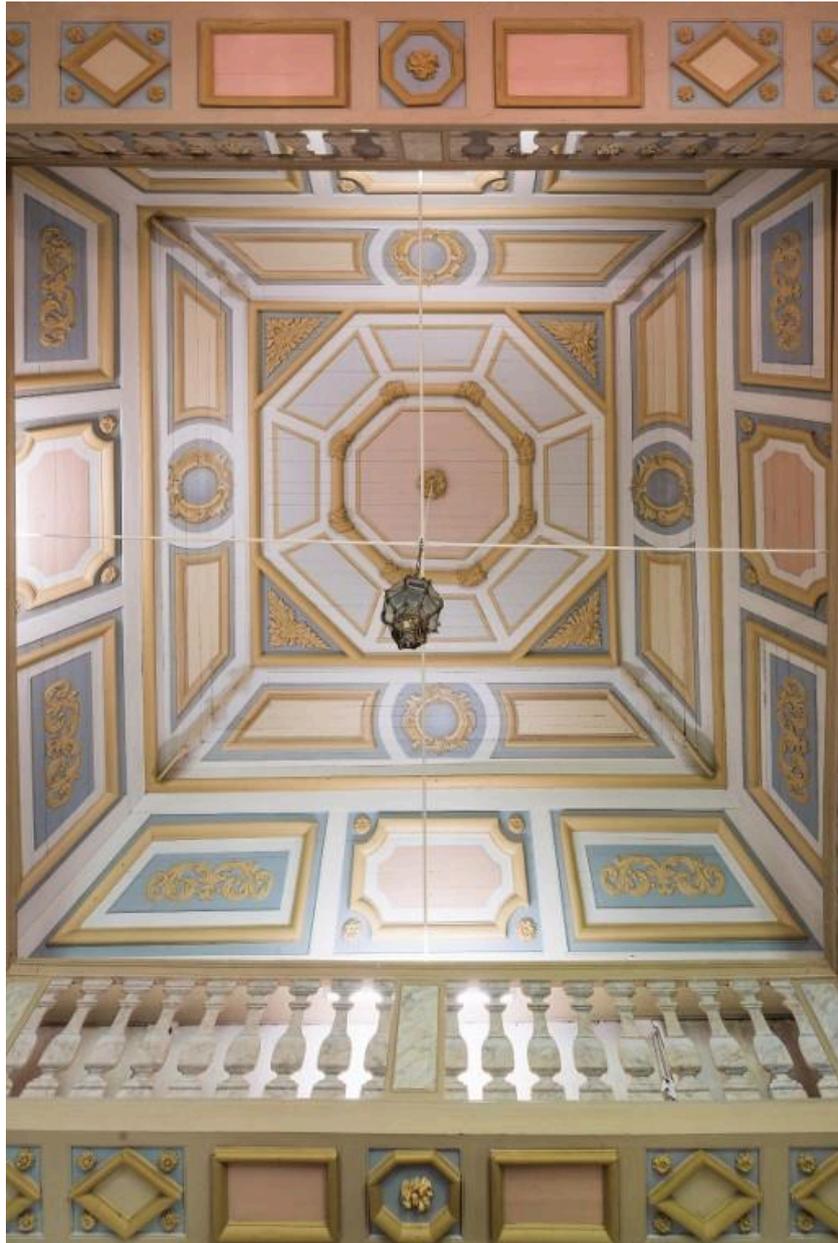
IVR53\_20192201238NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble du plafond caréné et mouluré depuis le jour central de l'escalier monumental

IVR53\_20192201239NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le palier de l'étage et le plafond caréné en contre-plongée

IVR53\_20192201240NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Escalier monumental: vue du plafond caréné et de la balustrade depuis le palier de l'étage

IVR53\_20192201241NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'escalier monumental depuis la salle de l'étage

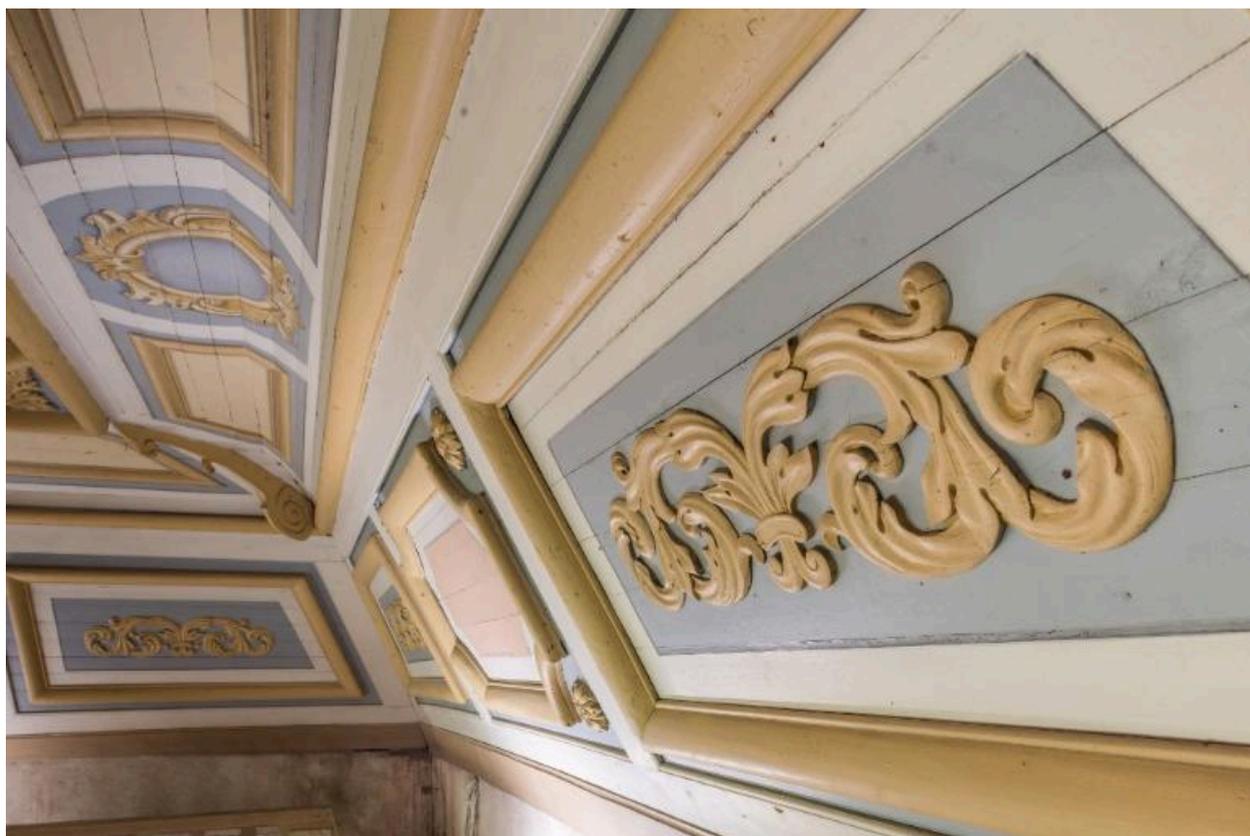
IVR53\_20192201242NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Escalier monumental, départ du plafond: détail des moulurations et des rinceaux sculptés

IVR53\_20192201243NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Escalier monumental: accès à la balustrade et départ du plafond caréné

IVR53\_20192201244NUCA

Auteur de l'illustration : Charlotte Barraud

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation